



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

GF/SP84-218400034-20211120-1120-2021 du 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 20 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE N° 00787 de réception en préfecture du CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Ressources
Humaines - Création
d'un emploi
permanent - Direction
Finances et
informatique

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIJOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que le poste de responsable des finances doit être modifié pour s'adapter à la nouvelle organisation hiérarchique de la collectivité.

Un poste de direction des finances et de l'informatique est créé à l'organigramme de la ville.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Crée, à compter du 1^{er} décembre 2021, un emploi permanent de Directeur des finances et de l'informatique dans le grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, pour gérer le service des finances et celui de l'informatique, coordonner et organiser les missions des deux services et opérer les changements de fonctionnement nécessaires.

Dit, que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience dans le poste comparable et d'une technicité en comptabilité, gestion et informatique.

Dit, que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement assortie d'un régime indemnitaire.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-2021110715
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELO

